

La vie au Valentin



PRESENTATION

- Le Lycée du Valentin accueille entre 350 et 400 apprenants sur un domaine de 50 hectares à Bourg-Lès-Valence dans la Drôme.
- Pour faire fonctionner l'établissement, environ 120 personnels (enseignants, personnels de service, administratifs, laboratoires, vie scolaire, salariés agricoles) composent la communauté éducative du Valentin.
- 21 classes de la 2nde GT à la Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles
- Début des cours le lundi à 9h et fin des cours le vendredi à 16h (17 h pour les BTSA et CPGE).

● Espaces de travail :

Chaque classe possède sa salle de cours, pas de changement de salle (hormis salles dédiées : laboratoires, informatique...).

Avec l'ouverture de l'internat à 11h30, les élèves n'ayant pas de cours peuvent se rendre dans leur chambre pour travailler. L'internat possède également des salles de travail et salles informatique à chaque étage. Une salle informatique en libre service est également disponible la journée.

Pour les ½ pensionnaires et les externes, ils peuvent se rendre au CDI .



INFOS PRATIQUES

Pour venir au Lycée :

●Voiture :

Le lycée est situé à moins de 2 kms de la sortie A 7 Valence Nord. Suivre Bourg-Lès-Valence centre puis lycée Le Valentin. Coordonnées GPS : passage René Berthoin – 26500 BOURG LES VALENCE.

- **Trains** : Gare SNCF Valence Ville (Correspondance avec les TGV : Valence TGV).

- **Bus de ville (CITEA)**, ligne 4, arrêt au Lycée des 3 Sources.

●Transports scolaires

Pour le secondaire, le transport quotidien pour les demi-pensionnaires et hebdomadaire pour les pensionnaires est pris en charge par la région Auvergne-Rhône-Alpes. Un dossier est à compléter au secrétariat (<https://www.auvergnerhonealpes.fr>).

Le lundi matin (8h30) une navette CITEA est affectée spécialement pour les élèves du Valentin au départ de la gare routière de Valence (à côté de la gare de Valence-ville).

Idem pour le vendredi soir à 16h10 du Valentin à la gare routière

1€20 par trajet à régler au chauffeur. Si vous souhaitez vous abonner : vous rendre sur le site www.citea.info.

Une journée au lycée

7h : lever des élèves

7h10-7h45 :

Petit-déjeuner au self

8h-12h : cours

(internat fermé pour ménage de 8h à 11h30)

11h30 : réouverture internat

11h45-13h :

Déjeuner au self

13h30-17h30 : Cours

17h45 – 18h40 : Temps d'autonomie à l'internat

18h40 – 19h15 :

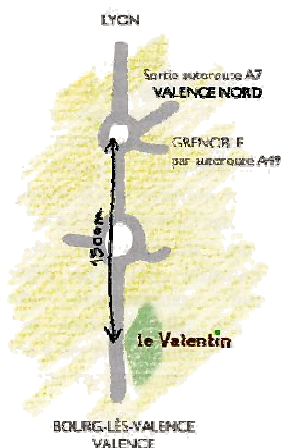
Dîner au self

19h30 : Etude obligatoire en chambre

21h-22h :

Détente temps libre

22h : Extinction des feux



La vie au Valentin

CONDITIONS DE SCOLARITE

- Etablissement public, la scolarité est gratuite. Une participation pour les frais de photocopies est demandée. Pour l'année scolaire en cours, les montants sont de 31 € pour le secondaire et de 66,50 € pour le supérieur et les apprentis BTS.
- En internat, nous disposons 255 lits ce qui nous permet d'accueillir tous les élèves du secondaire ainsi que les étudiants (BTS1, BTS2 et Classe Préparatoire) qui souhaitent être hébergés au Lycée.
- Le service de restauration (self de 200 places) : les repas sont préparés sur place, le lycée possède son propre service de restauration qui privilégie les circuits courts et valorise les produits biologiques de son exploitation : lait, fruits...



- **Tarifs annuels** (à titre indicatif et sous réserve de modifications au 1^{er} janvier de l'année suivante) :

Secondaire

½ pension : 603 €

Interne : 1 504 €

Supérieur

½ pension : 652 €

Interne : 1 627 €

Pour l'apprentissage :

Tarif forfaitaire à la semaine de la pension est de 64.00€.

Tarif forfaitaire à la semaine de la demi-pension est de 24.50€.

LES AIDES FINANCIERES

Pour le secondaire :

● Les bourses nationales :

Les demandes de bourses sont à effectuer auprès de l'établissement d'origine pour les nouveaux arrivants. Se renseigner au moment de l'inscription auprès de Mme Guiset (secrétariat pédagogique). Attention toute demande déposée après le 1^{er} septembre de la rentrée souhaitée sera irrecevable.

● Les bourses au mérite :

Les élèves de seconde ayant obtenu une mention bien ou très bien au brevet peuvent être candidats à une bourse au mérite. Cette demande est à déposer impérativement avant le 1^{er} septembre au secrétariat du lycée.

● Le Fonds Régional d'Aide à la Restauration :

Le lycée dispose d'un fonds destiné à faire face à des situations difficiles liées aux dépenses des frais d'internat ou de demi-pension. Les dossiers sont à retirer auprès du secrétariat.

Pour le supérieur :

- Les demandes de bourses et logement étudiants sont à constituer auprès du CROUS pour tous les établissements, toutes les académies confondues.

Il est nécessaire d'effectuer les démarches via internet en complétant le « Dossier Social Etudiant » et suivre les instructions de procédure.

La campagne débute dès mi-janvier jusqu'à fin mai pour la rentrée suivante.

Les adresses de connexion : www.crous-grenoble.fr ou www.etudiant-gouv.fr

L'établissement possède un internat de 255 places



Les activités sportives, culturelles et le foyer des élèves sont proposés au Lycée.

Le foyer est géré par l'ALESA (Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis) : à disposition baby-foot, billard, salle TV, salle musique, espaces calmes...

Conditions de travail



Etablissement à taille humaine avec un cadre de vie et de travail exceptionnel

